



DIOCÈSE D'AIRE ET DAX

Charte de l'accompagnement des enfants et des jeunes Pour une *juste distance*

« Comme une mère aimante, l'Église aime tous ses enfants, mais elle s'occupe et soigne avec une affection toute particulière ceux qui sont les plus petits et sans défense : il s'agit d'un devoir que le Christ lui-même confie à toute la communauté chrétienne dans son ensemble. Consciente de cela, l'Église surveille de façon vigilante la protection des enfants et des adultes vulnérables ».

Pape François, 4 avril 2017

« Ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25,40)

La finalité de la Pastorale

Le terme *pastoral* vient du mot *pasteur*, qui désigne celui qui guide, nourrit, accompagne, protège le troupeau. **La finalité de la pastorale est donc de conduire les jeunes à rencontrer l'unique Pasteur qu'est le Christ, pour qu'ils grandissent dans leur amitié avec lui.**

Les projets pastoraux, visent à faire grandir les enfants et les jeunes, tout en préservant leur liberté intérieure, et à favoriser ainsi leur rencontre avec le Christ, à partir de ce qu'ils sont et de ce qu'ils vivent.

Un acteur pastoral exerce une double responsabilité : il est à la fois **accompagnateur et éducateur**, dans les dimensions humaine et spirituelle de l'enfant ou du jeune.

La relation pastorale implique donc l'exercice d'une **autorité éducative et spirituelle** sur eux. Il s'agit alors de **mettre cette autorité au service de leur croissance**. Mais il est hors de question de les dominer, d'exercer une quelconque pression, de mettre la main sur eux. Leur cheminement doit se faire dans le respect.

Il y a, dans l'accompagnement pastoral, tout un travail nécessaire de renoncement, de dépossession. De même que des parents n'éduquent pas leurs enfants pour eux-mêmes, de même les acteurs pastoraux, au service du Christ et de l'Église, ne sauraient accompagner les enfants et les jeunes pour eux-mêmes.

Les objectifs de cette charte

Être animateur, c'est d'abord être au service de la mission confiée par l'Église, au service de l'enfant et du jeune.

Le diocèse s'engage à :

- Proposer à tout animateur cette charte qui lui permette de se positionner de manière juste face aux enfants et aux jeunes.
- Lui offrir des formations en vue de la protection des enfants et de la prévention des comportements inadéquats.
- Lui apprendre à réagir face à une situation délicate rapportée, rencontrée ou vue, afin qu'il puisse intervenir et alerter,

- Adapter les moyens selon l'âge des enfants et des jeunes, et selon la nature du projet (rencontre ponctuelle, projet à l'année, séjour avec nuitée). La liste n'est pas exhaustive.

L'animateur s'engage à :

- Vivre ce service en confiance et en vérité,
- Accepter une vérification de ses antécédents (*casier judiciaire*),
- Accepter un regard critique sur sa pratique personnelle comme sur celle des autres,
- Respecter et évaluer les différents projets pastoraux,
- Travailler en équipe (*objectifs, préparations, relectures*), pour développer une vision commune,
- Participer aux formations organisées par le diocèse dans ses missions d'Église. Elles lui permettront d'acquérir des outils et des repères solides pour trouver **la juste distance**, la juste proximité et les bons réflexes.

La mission d'un animateur

L'animateur auprès d'enfants et de jeunes a pour devoir de :

- Préserver leur bonne santé corporelle et leur intégrité physique et spirituelle,
- Porter sur eux un regard positif, bienveillant et respectueux,
- Conserver **la juste distance** (*physique, psychologique, affective, spirituelle*)
- Bâtir une relation de confiance,
- Être à leur écoute, prêter attention à leur parole, susciter et accueillir leurs questionnements,
- Développer leur esprit critique, mais aussi leur estime de soi,
- Leur donner des critères de discernement afin qu'ils trouvent un sens à leur vie et se détachent de l'adulte,
- Laisser le Christ conduire leur vie.

La conduite à tenir

Devant des situations anormales, l'animateur devra :

- Être vigilant à tout comportement inadapté, exclusif et/ou récurrent de la part d'un adulte, ainsi qu'à la qualité des relations et des comportements des enfants entre eux.
- En cas de problème, en référer à un ou deux responsables, en parler en équipe afin de supprimer malaise, dérapages et rumeurs.
- Avoir intégré que la révélation d'un abus, de toute autre situation anormale ou d'un danger, entraîne impérativement le signalement à la justice et à l'autorité diocésaine.
- Pouvoir parler à son équipe des situations délicates. Par exemple, une confiance d'enfant ou de jeune exprimant un mal-être ou des problèmes familiaux. Ou le fait d'être témoin ou acteur d'une situation qui met mal à l'aise.

La notion de juste distance

Il s'agit de rechercher une relation qui prenne en compte la situation de l'enfant ou du jeune, dans ce qu'il vit (famille, scolarité), dans ce qu'il est, dans son parcours et dans son cheminement.

La relation à l'autre doit être construite et vécue dans le respect de chacun et dans le respect de la dimension pastorale de la rencontre.

La juste distance est ce qui permet une relation saine.

Parler de distance, ce n'est pas instaurer un espace vide, une barrière, une séparation. Trop de distance éloigne et pourrait être perçue par l'autre comme rejet, incompréhension, incapacité relationnelle.

Trop peu de distance, voire une attitude fusionnelle, pourrait générer malaise et confusion.

La question est donc d'apprendre à maintenir la distance, dans le respect des personnes, tout en manifestant affection et amitié.

Elle est une distance qui n'exclut pas, ne rejette pas, mais permet d'établir la relation de manière responsable. Il s'agit d'une approche pratique, éthique, déontologique, nécessaire dans toute relation éducative et pastorale. **La recherche permanente de la juste distance est le rempart aux tentatives de toute puissance du désir humain, en particulier dans l'exercice du pouvoir et de la sexualité.**

Quand il accompagne les enfants ou les jeunes dans différentes activités, tout au long de l'année, au nom du diocèse, le **témoignage et les attitudes de l'animateur comptent tout autant que les activités, sinon plus**. Les enfants et les jeunes constituent un des plus beaux cadeaux que Dieu nous ait confié. À la manière du Christ, premier éducateur, l'animateur mettra tout en œuvre pour respecter leur dignité et les protéger.

Les attitudes préconisées

Le comportement suivant doit permettre des relations justes et saines entre les adultes et les enfants ou jeunes :

- Prendre garde au contact physique et verbal : il doit être approprié, ajusté et sans ambiguïté, jamais en privé et toujours de nature non sexuelle,
- Avoir toujours l'autorisation des parents et le consentement des jeunes pour prendre et diffuser des photos ou des films,
- Communiquer en toutes circonstances avec un vocabulaire respectueux de la personne,
- Refuser le chantage *maladroit* (cadeaux, comportements et attentions exclusives),
- Exclure catégoriquement de demander à un enfant ou un jeune de garder le secret ou le silence. Il a le droit de partager ce qu'il a entendu et vécu (sauf s'il s'agit du non-respect de la vie privée d'un autre jeune, dans l'intention de nuire),
- Éviter d'être seul auprès d'un enfant ou d'un jeune dans un espace clos,
- Organiser les confessions (ou la simple écoute) dans des lieux permettant de la visibilité,
- Dormir dans un espace séparé des enfants et des jeunes,
- Respecter l'intimité du jeune au moment de la toilette, du coucher,
- Ne pas utiliser Dieu comme prétexte, pour s'approprier un enfant ou un jeune. Cela constitue un abus spirituel.

Quand ces précautions ne sont pas respectées par l'animateur ou une autre personne, cela doit mettre en alerte l'équipe et entraîner une réaction.

Engagement

Je, soussigné, m'engage :

- À respecter rigoureusement tous les termes de cette charte et à la faire appliquer.
- À ne jamais perdre de vue qu'« accompagner les enfants et les jeunes participe à la construction d'un vivre-ensemble harmonieux, qui requiert un sens juste de la dignité humaine de l'enfant, de l'adolescent et du jeune, et une compréhension exacte de la responsabilité » (Lutter contre la pédophilie, CEF, 2017).
- À vivre mon engagement auprès des enfants et des jeunes comme une source d'épanouissement pour eux, pour moi et pour le groupe pastoral.

Fait à Dax, le

Lu et approuvé
Signature :

Informations annexes

► Promulgation

Cette charte a été initialement écrite par des responsables de l'ensemble pastoral des Grands Lacs. Avec leur accord, elle a été adaptée par le bureau de la Pastorale des jeunes.

Monseigneur Nicolas Souchu, évêque d'Aire-et-Dax,
l'a promulguée pour le diocèse, le 17 Mai 2022.

► Pour tout signalement

- **Allô enfance en danger : 119**
- **Commission d'accueil et d'écoute des victimes d'actes pédophiles : 07 72 14 38 92**
Email : paroledevictimes40@diocese40.fr
- **Police/gendarmerie : 17**
- **Déléguée diocésaine à la prévention - Isabelle FARRÉ : 06 69 45 42 92**

► Bibliographie

1. **Véronique Garnier-Beauvier**, *Au troisième jour*. Éditions Artège.
2. **Pape François**, *Christus Vivit*, Libreria editrice Vaticana, 2019.
3. **Diocèse d'Orléans** (protection, éducation, prévention), *Guide de conduite : pour les intervenants auprès des jeunes et des personnes vulnérables*
4. **Isabelle de Gaulmyn**, *Histoire d'un silence*. Édition Babelio.
5. **Pape François**, *Lettre au peuple de Dieu*.
6. **Conférence des Évêques de France** (CEF), *Lutter contre la pédophilie*, 2017.
7. **Sœur Véronique Margron**, *Un moment de vérité*. Éditions Albin Michel, 2019.
8. **Père Xavier Thévenot**, *Une pensée pour des temps nouveaux*. Éditions Don Bosco-Paris.